

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 13 novembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

7 novembre 2024

Date de publication

sur le site internet de la ville.

14 novembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à Mme Céline CIVES, Mme Émilie DUTOT à Mme Hélène AUBRY, M. Christophe GIRARD à M. Alexandre VOIMENT, M. Paul GONCALVES à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER.

Excusée : Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-092	Itinérance Relais Petite Enfance Convention de partenariat avec la commune d'Arelaune-en-Seine
------------	---

Le Relais Petite Enfance est un service ayant différentes missions orientées vers les familles mais également à destination des professionnels. L'animatrice informe sur l'ensemble des modes de garde, valorise l'offre de service et accompagne les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur. Elle a un rôle primordial au niveau des assistants maternels car elle propose des temps d'échange et d'écoute, organise des ateliers d'éveil, accompagne au niveau du parcours de formation continue, propose de l'analyse de pratique, et lutte contre la sous-activité subie par les assistants maternels.

En 2022, le poste d'animatrice a évolué à temps plein afin de répondre aux préconisations de la CAF et aux objectifs de la Convention Territoriale Globale. En effet, la CAF, partenaire principal du RPE, répartie le secteur de travail sur 12 communes (Rives-en-Seine, Arelaune-en-Seine, Anquetierville, Heurteauville, Saint-Aubin de Crétot, Saint-Gilles de Crétot, Saint-Nicolas de la Haie, Saint-Arnoult, Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Vatteville-la-Rue, Notre-Dame de Bliquetuit) et souhaite voir se développer l'itinérance au sein de celles-ci afin de répondre au mieux aux exigences du référentiel des Relais Petite Enfance.

En décembre 2022, une réunion d'information présentant l'itinérance du Relais Petite Enfance ainsi que les modalités de financement pour les communes souhaitant y adhérer a eu lieu et plusieurs communes ont fait part de leur intérêt pour accueillir les ateliers à destination de leurs assistant(e)s maternel(le)s sur leur commune. Une convention a été établie par la commune de Rives-en-Seine à destination de communes qui souhaiteraient adhérer à l'itinérance du Relais Petite Enfance et a été validée au Conseil Municipal du 30 mai 2023.

En juillet 2023, une convention de partenariat a été signée entre la commune d'Arelaune-en-Seine et la commune de Rives-en-Seine pour que le RPE intervienne sur la commune.

En octobre 2024, la commune d'Arelaune-en-Seine a informé par courrier son souhait de continuer le partenariat mais que la partie financière sera prise en charge par le CCAS de la commune.

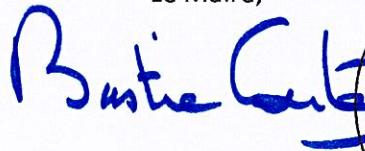
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention avec le CCAS de la commune d'Arelaune-en-Seine, ainsi que tout autre collectivité souhaitant adhérer à l'itinérance.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

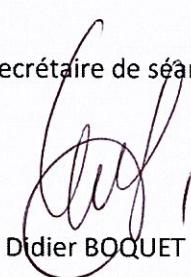
Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET